

Mayence, le 02.02.2018

06131 – 165070
presse@snu.rlp.de

Alosa, la femelle lynx, a été euthanasiée

L'infection de la patte n'a pas guéri.

La jeune femelle lynx était arrivée en décembre de Suisse, pour renforcer le projet de réintroduction dans la Forêt du Palatinat. Comme cela a déjà été annoncé, peu de temps après son lâcher, Alosa avait réduit son rayon d'action et ne se déplaçait que de manière restreinte, comme le montraient les données GPS de son collier émetteur. Grâce à des images obtenues par des pièges-photos, on a pu constater qu'elle boitait de la patte gauche. Etant donné qu'il n'y avait aucune amélioration, le lynx avait été capturé, examiné et soigné par un vétérinaire. Une fracture des os métacarpiens, accompagnée d'une forte infection avait été diagnostiquée. Alosa avait alors été amenée dans l'enclos de la station "Tierart" à Maßweiler, qui a été spécialement conçu par le projet Life pour ce genre de cas, et a été suivie par l'équipe Lynx de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat.

Lorsque la patte infectée de la femelle lynx a été contrôlée par le vétérinaire, il n'apparaissait aucune amélioration, mais plutôt une extension de l'infection des métacarpiens fracturés. Le maintien de la patte n'était plus possible, une amputation aurait été nécessaire. Après amputation, la femelle lynx n'aurait plus été en mesure de capturer suffisamment de proies. La vie à l'état sauvage n'aurait plus été possible pour la femelle lynx. Le maintien en captivité à long terme d'un animal né dans la nature, ne peut être envisagé pour des raisons de protection animale. Par conséquent, Alosa a malheureusement du être euthanasiée.

Contexte

Avec l'aide du programme européen LIFE-Nature, la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, avec ses partenaires, l'Office des forêts de Rhénanie-Palatinat, le SYCOPARC côté français et le WWF, conduit le projet de réintroduction de Lynx. La réintroduction peut contribuer à la protection et au maintien d'une espèce, qui n'est plus que présente dans des zones refuges en Europe et qui est classée comme menacée en Europe centrale et occidentale. Le projet a débuté en janvier 2015. La mise en œuvre des me-

sures est prévue sur une durée de 6 ans (jusqu'en 2020). Les experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont contrôlé le contenu du projet et l'on évalué très positivement. La réintroduction de Lynx est financée à 50% par le programme européen LIFE et a un budget global de 2,75 M€. A côté de la Fondation et ses partenaires de projet, le Land de Rhénanie-Palatinat, la Fondation allemande de la Faune Sauvage, les associations NABU et BUND, la HIT Umwelstiftung, la brasserie Krombacher ainsi que d'autres financeurs participent au financement du projet. La Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat dispose d'un bureau au sein du Centre de Recherche en Ecologie Forestière et Sylviculture (FAWF) à Trippstadt.

Plus d'informations à propos du Projet LIFE Lynx Pfälzerwald de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et leurs partenaires de projet, sont sur le site: <http://www.luchs-rlp.de>. Un dépliant d'information pour les éleveurs se trouve sur la page „Nutztiere & Luchs“.

Stiftung Natur und Umwelt
Rheinland-Pfalz



Diether von Isenburg Str. 7
55116 Mainz
Telefon 06131-165070
Fax 06131-165071
presse@snu.rlp.de
www.snu.rlp.de

Contact

Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz
Projektbüro LIFE Luchs
sylvia.idelberger@snu.rlp.de
Tel. 06306 – 911 156

Gemeinnützige Stiftung des öffentlichen Rechts
Vorstandsvorsitzende: Ministerin Ulrike Höfken
Geschäftsführer: Jochen Krebühl